

ARRONDISSEMENT
DE
SENLISCANTON DE
CREIL NORD/CREIL SUD

VILLE DE CREIL

Extrait du

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 11/06/2026

ID : 060-216001743-20260611-13DEL_CM080626-DE

du lundi 8 juin 2026

CONVOCATION

Date : 2 juin 2026

Affichée le : 2 juin 2026

L'an deux mille vingt six, le huit juin à 19h00, les membres du Conseil Municipal légalement convoqués, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances sous la présidence de Monsieur Omar YAQOUB, Maire Creil.

Nombre de conseillers :

En 39

exercice :

Présents : 32

Votants : 36

Pouvoirs : 5

Absent : 2

Étaient présents : M. Omar YAQOUB - M. Abdelaziz RIFI SAIDI - Mme Danielle SOKOLONSKI - M. Amadou KA - Mme Peggy MOUELLÉ - M. Mohamed ASSAMTI - Mme El Hame EL HARCHAOU - M. Thierno DIALLO - Mme Rosa OULD SAID - M. Amir ZAFAR - Mme Fadhila KEZZOUL - M. Mohamed CAHOUC - M. Marouane BOUJDOUN - Mme Karima BOUHAMIDA - Mme Wanessa TOUATI-AHMED - Mme Patricia RÉGENT - Mme Nazish PERVAIZ - Mme Bénédicte ALHERBE - M. Khadim MBAYE - Mme Néjia CHOUIKHI - M. Ayaovi SEKLE - Mme Sarah YAQOUB - M. Heddi FADHLI - Mme Marieke TAOUK - M. Bienvenu MOUELLÉ - Mme Nabila BEJAOU - M. Ahmed BOUKHALFA - Mme Döndü ALKAYA - M. Emmanuel PERRIN - M. Karim BOUKHACHBA - Mme Fabienne LAMBRE - M. Abdoulaye DEME.

LISTE DES DELIBERATIONS

AFFICHEE ET PUBLIEE SUR LE SITE
DE LA VILLE LE :

09 JUIN 2026

DELIBERATION PUBLIEE SUR LE
SITE INTERNET DE LA VILLE LE :

11 JUIN 2026

Absents représentés

Mme SAHNOUNE

M. KA

M. NOUWYNCK

Mme DHOORY-LEHNER

Mme FAZAL

Pouvoir à Mme MOUELLÉ

Pouvoir à Mme SOKOLONSKI

Pouvoir à M. RIFI SAIDI

Pouvoir à M. DEME

Pouvoir à Mme LAMBRE

Absents excusés**Absents non représentés**

M. AKABLI, Mme EL BAKKALI.

Secrétaire de séance : Danielle SOKOLONSKI**13 Budget annexe - Zac Ec'Eau Port - Compte administratif 2025****■ Rapport de présentation :****Abdelaziz RIFI SAIDI, Adjoint**

Les résultats du compte administratif 2025 du budget annexe « Zac Ec'Eau Port » se décomposent comme suit :

RESULTAT CA 2025	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT
TOTAL DES DEPENSES REALISEES	2 030 736,99	2 430 332,51
TOTAL DES RECETTES REALISEES	3 772 777,33	710 012,17
RÉSULTATS DE L'EXERCICE 2025	1742 040,34	-1 720 320,34
REPORT N-1	4 993 333,79	-5 015 053,79
RÉSULTATS CUMULÉS DE CLOTURE (avec reprise du résultat)	6 735 374,13	-6 735 374,13
RESULTAT GLOBAL CUMULÉ	0,00	

Le résultat de fonctionnement de l'exercice 2025 s'élève à 1 **742 040,34 €**.

Le résultat d'investissement de l'exercice 2025 s'établit à - 1 **720 320,34 €**.

Après reprise des résultats de l'exercice antérieur reportés :

1/2

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier – 80000 Amiens dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est certifiée exécutoire. Le tribunal administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyen accessible par le biais du site www.telerecours.fr

- Le résultat cumulé de fonctionnement s'élève à **6 735 374,13 €**.
- Le résultat cumulé d'investissement s'établit à - **6 735 374,13 €**.
Soit un résultat global cumulé nul

Envoyé en préfecture le 11/06/2026

Reçu en préfecture le 11/06/2026

Publié le 11/06/2026

ID : 060-216001743-20260611-13DEL_CM080626-DE

Vous trouverez en annexe, en sus des documents budgétaires réglementaires détaillés, une synthèse du compte administratif 2025, qui, en application du Code Général des Collectivités Territoriales, est mise à disposition des citoyens sur le site internet de la Ville.

En application de l'article L.2121-14, le Conseil Municipal, dans les séances où le compte administratif est débattu, élit son président, monsieur le Maire devant se retirer au moment du vote, Monsieur Abdelaziz RIFI SAIDI est nommé président de la séance.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- D'adopter le compte administratif 2025 du budget annexe « Zac Ec'Eau Port ».

■ Le conseil municipal :

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.1612-13, L2121-14, L2121-29, et L.2121-31,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le Compte Administratif 2025 du budget annexe « Zac Ec'Eau Port », ci-annexé,

Vu le rapport de présentation synthétique du compte administratif du budget annexe « Zac Ec'Eau Port », ci-annexé,

Vu l'avis de la Commission Finances et Synthèse du 27 mai 2026,

Entendu le rapport de présentation,

■ Vote :

Votants : 36	Pour : 36	Contre : 0	Abstention : 0	Ne prend pas part au vote : 1
--------------	-----------	------------	----------------	-------------------------------

■ Décide à l'unanimité :

Article unique : d'adopter le compte administratif 2025 du budget annexe « Zac Ec'Eau Port », monsieur le Maire s'étant retiré de la séance.

CREIL, le **11 JUIN 2026**

Pour extrait certifié conforme,

Omar YAQOOB



Maire de Creil (OISE)
Président de l'ACSO

Danielle SOKOLONSKI

La secrétaire de séance